

LICENCES 2025/2026

LICENCES
MINEURS ÉTRANGERS



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

- 1 Parent(s) en France
- 2 Parent(s) en France pour raisons humanitaires
ou
Mineur non accompagné
- 3 Mineur réside en France depuis plusieurs années
sans ses parents
- 4 Mineur participe à un échange scolaire

1. Parents sont en France

Les parents ont déménagé en France pour des raisons étrangères au football (professionnel, rapprochement familial, etc.).

Motif à sélectionner lors de la réalisation de la licence : Domicile de la mère et/ou du père est situé en France.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité du joueur
- Pièce d'identité d'un des parents
- Justificatif du lien de filiation (extrait acte de naissance)
- Justificatif de domicile (document avec le même nom que la pièce d'identité d'un des parents)

Attention : Si les parents sont réfugiés ou protégés, c'est le motif humanitaire qui prime.

2. Parents en France : raison humanitaire / mineur non accompagné

Les parents ont le statut de réfugiés, demandeurs d’asile ou protection subsidiaire.

OU

Le mineur est isolé et placé sous tutelle d’Etat.

Motif à sélectionner lors de la réalisation de la licence : Fuit son pays d’origine pour des raisons humanitaires.

Pièces à fournir :

- Justificatif d’identité du joueur
- Preuve du statut de réfugié/demande d’asile/preuve de la tutelle d’Etat
- Justificatif de résidence du joueur

Précisions :

Preuve de tutelle d’Etat = jugement du tribunal ou document du Conseil Départemental indiquant la situation du joueur sur le territoire.

Justificatif de résidence du joueur (mineur isolé) = document du Conseil Départemental indiquant l’adresse de résidence du joueur.

3. Mineur réside en France depuis plusieurs années sans ses parents

Le mineur est présent en France depuis 5 ans au minimum et SANS ses parents.

Motif à sélectionner lors de la réalisation de la licence : Mineur réside continuellement en France depuis plusieurs saisons **sans** ses père et mère.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité du joueur
- Preuve de la présence en France lors des 5 années précédentes (*certificat de scolarité, etc.*)

4. Mineur participe à un échange scolaire

Le mineur est en échange scolaire encadré par un organisme agréé (Erasmus, etc.).

Motif à sélectionner lors de la réalisation de la licence : Mineur étudiant et réside en France sans ses parents dans le cadre d'un programme d'échange scolaire.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité du joueur
- Justificatif d'identité et de nationalité des parents du joueur
- Formulaire d'inscription au programme d'échange
- Documentation relative à l'enseignement scolaire
- Documentation relative à l'hébergement
- Autorisation parentale
- Attestation club de non-reconduction de la licence à l'issue de la saison